

# Les écoles pourront choisir de garder le cours d'histoire

Marie-Martine Schyns dévoile « sa » grille horaire idéale, façon Pacte d'excellence. Pour les sciences humaines, l'autonomie des écoles sera large.

La mise en œuvre des nombreux chantiers du Pacte d'excellence passe par la mise à plat des grilles horaires, en primaire comme en secondaire, ainsi que par une redéfinition précise des référentiels de chaque discipline. La ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) a détaillé au *Soir* les propositions de réforme qu'elle a mises cette semaine sur la table du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a tranché en faveur « d'un

tronc commun ambitieux, capable de hausser le niveau de tous nos élèves pour qu'à 15 ans, ils puissent s'orienter vers une filière qualifiante ou de transition ». Pour les trois premières années du secondaire, la ministre a détaillé une grille de 34 périodes de 45 minutes.

Le devenir des sciences humaines (histoire, géographie, sciences économiques et sociales) avait suscité un débat passionnel entre tenants et adversaires d'un

cours unique. Il y aura un référentiel commun aux quatre disciplines, mais les attendus relatifs à chacune de ces disciplines seront bien distincts. Les différents cours seront donnés par un ou plusieurs professeurs et les attendus de chaque discipline devront être présents – à dose variable – durant les trois ans. L'autonomie des écoles sera entière à ce niveau, pour autant que le ou les titulaires de ces matières mettent en évidence les croisements entre les différentes disciplines. ■

## Les mesures phares

**Le tronc commun** pendant les trois premières années du secondaire.

**Les langues étrangères** dès la troisième primaire pour tous et un mini-

mum de quatre heures de cours par semaine dès la première année du secondaire.

**L'éducation physique musclée**, avec trois heures hebdomadaires obligatoires, dès la cinquième primaire.

## Un accompagnement personnalisé

(remédiation, renforcement, dépassement) deux heures par semaine.

**L'éducation culturelle et artistique** généralisée pendant toutes les années du secondaire.

# La grille horaire qui va changer l'école

► Cette fois, c'est fait, après des mois de concertation, la ministre Schyns met sur la table « sa » grille horaire idéale.

► Elle privilégie l'apprentissage des langues, laisse une place appréciable à la formation historique et permet l'autonomie des écoles.

Nouvelles règles de gouvernance, réorganisation de l'inspection, allongement du tronc commun, écriture des nouveaux référentiels... Alors que le tronc commun s'implantera dans le primaire dans deux ans et demi, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles multiplie les chantiers. Et vient de faire un pas de géant sur les grilles horaires du primaire (à partir de 2020, lire ci-dessous) et du secondaire

(à partir de septembre 2024). En fait, tout est dans tout. Impossible de signer des contrats d'objectifs avec les écoles sans grille horaire. Impossible de faire respecter une grille sans préciser les référentiels pour chaque discipline. Impossible encore d'écrire ces référentiels sans en envisager l'étalement à long terme. Après des mois de concertation, la ministre Marie-Martine Schyns livre au *Soir* les propositions qu'elle a mises cette semaine sur la table du gouvernement. Après les pressions, les rumeurs, les débats passionnels, les cartes blanches... la ministre CDH de l'Éducation a tranché en faveur « d'un tronc commun ambitieux, capable de hausser le niveau de tous nos élèves pour qu'à 15 ans ils puissent s'orienter vers une filière qualifiante ou de transition ». Détails.

**1 Langues modernes.** Les langues étrangères sont au centre des préoccupations avec, dès la première secondaire, minimum quatre heures pour une langue. Quatre heures qui deviennent six en deuxième et troisième puisque

tous les élèves auront la possibilité de s'initier à une deuxième langue moderne. Détail d'importance : sauf dérogation exceptionnelle, la langue principale sera identique en primaire et en secondaire. Ainsi, le petit Bruxellois, par exemple, devrait bénéficier de 3 ou 4 heures de néerlandais pendant sept années à partir de la troisième primaire.

**2 Apprentissages de base.** Le démarrage un peu plus tardif d'une deuxième langue (par rapport à la situation actuelle) permet de préserver ou de valoriser la dotation horaire d'autres disciplines. Ainsi, en première secondaire, les mathématiques passeront à cinq heures par semaine. La grille confirme ce qui était pressenti : il y aura deux heures de langues anciennes pour tous – a priori du latin – à partir de la deuxième secondaire. Au même moment, la part du français passera de six à quatre heures.

**3 Parcours culture et technologie.** La grille horaire réservera une place de

choix au parcours culturel et artistique, soit deux heures par semaine durant les années du secondaire. « *C'est une énorme nouveauté par rapport aux horaires actuels quand on sait l'importance de développer aussi d'autres formes d'intelligence, plus manuelles, plus artistiques, plus kinesthésiques, plus polytechniques...* », dit la ministre Schyns. *C'est l'absence de mobilisation de ces intelligences qui fait qu'aujourd'hui des élèves ne trouvent pas de sens par rapport à des apprentissages très logico-verbaux.* » Même principe pour la formation aux technologies.

**4 Sciences humaines.** Après les débats passionnés entre les tenants des cours spécifiques d'histoire ou de géographie et les tenants de l'intégration de ces disciplines, la ministre tranche... sans vraiment trancher. En fait, il y aura un référentiel commun aux quatre disciplines, mais les attendus relatifs à chacune de ces disciplines seront bien distincts. Dans la grille horaire, cela donnera ceci : d'abord deux heures d'histoire et

deux heures de géographie en première et deuxième secondaires ; ensuite deux heures d'histoire et deux heures de sciences économiques et sociales en troisième. Le tout donné par un ou plusieurs professeurs. L'autonomie des écoles restera entière à ce niveau, pour autant, et ce n'est pas un détail que le ou les titulaires de ces matières mettent en évidence les croisements entre les différentes disciplines. Par ailleurs, les attendus de chaque discipline devront être présents – à dose variable – durant les trois ans.

**6 Accompagnement personnalisé.** Deux heures par semaine pour du soutien aux apprentissages de base, du renforcement, du dépassement, en classe ou en petits groupes. « *On vise la différenciation, sachant que les enfants n'apprennent pas tous au même rythme.* »

**7 Les modalités de la grille.** En passant de 32 (actuellement) à 34 périodes de 50 minutes, on alourdirait la charge

horaire des élèves et la charge budgétaire. Raison pour laquelle le gouvernement va fixer des volumes annuels de cours de base, d'éducation culturelle, d'accompagnement personnalisé... pour un total d'environ 51.000 minutes par an. Après les débats sur la durée des périodes ou leur regroupement par bloc... la ministre propose de laisser le choix au terrain, en fonction de ses réalités. L'établissement pourra répartir la charge en 34 périodes de 45 minutes (groupées par blocs de deux) durant 33 semaines (en mordant sur les jours blancs), ou 32 périodes de 50 minutes durant 32 semaines (dans ce cas, l'accompagnement personnalisé devra être intégré dans le volume des cours). Elle aura aussi la possibilité d'alterner les périodes de cours classiques avec des journées concentrant le parcours culturel et artistique ou la formation technologique. Le tout construit par l'école en totale autonomie mais dans le respect du volume horaire annuel et des objectifs qu'elle s'est fixés. ■

ERIC BURGRAFF  
ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

## La grille horaire par semaine dans le secondaire

Grille hebdomadaire de référence de 34 périodes

LE SOIR 23.03.18

### ● Nombre de périodes

1 période = 45 minutes

		1 <sup>ère</sup> année secondaire	2 <sup>e</sup> année secondaire	3 <sup>e</sup> année secondaire
	Langue française	● ● ● ● ● ●	● ● ● ●	● ● ● ●
	Langues anciennes (latin, ...)		● ●	● ●
	Langue moderne 1	● ● ● ●	● ● ● ●	● ● ● ●
	Langue moderne 2		● ●	● ●
	Education culturelle et artistique	● ●	● ●	● ●
	Mathématiques	● ● ● ● ● ●	● ● ● ●	● ● ● ●
	Sciences	● ● ●	● ● ●	● ● ●
	Formation technologique, numérique et manuelle	● ● ●	● ●	● ●
SCIENCE HUMAINES	Formation historique	● ●	● ●	● ●
	Formation géographique	● ●	● ●	
	Formation économique et sociale			● ●
	Cours de citoyenneté et cours philosophique	● ●	● ●	● ●
	Education physique et à la santé	● ● ●	● ● ●	● ● ●
	Matières transversales (travail collaboratif, créativité ...)	Un volume d'environ 60 périodes pris en charge de manière transversale dans les autres cours		
	« Accompagnement personnalisé » (remédiation, renforcement, ...)	● ●	● ●	● ●
	<b>TOTAL</b>	<b>34 périodes</b>	<b>34 périodes</b>	<b>34 périodes</b>

# primaire L'éducation physique renforcée

La ministre a planché également sur un projet de grille horaire indicative pour l'enseignement primaire. La mise en pratique de cette dernière sera plus rapide que dans le secondaire, puisque Marie-Martine Schyns prévoit une entrée en vigueur des nouvelles grilles dès 2020 pour les élèves entre 3 et 8 ans (de la première maternelle à la deuxième primaire, donc).

Quelles sont les nouveautés ? Les changements les plus notables concernent les cours de langues. Les élèves auront, à l'avenir, deux périodes de « langue moderne 1 » dès la troisième primaire. Aujourd'hui, cela ne commence qu'à partir de la cinquième primaire, à part dans les établissements situés dans des zones dites « à facilités », où l'étude d'une seconde langue (néerlandais ou allemand) est imposée par une loi fédérale dès la troisième primaire : Bruxelles, Comines-Warнетon, Mouscron, Flobecq, Enghien, Malmedy, Waimes, Baelen, Plombières et Welkenraedt. La ministre précise : « Pour ces communes-là, rien ne change sauf un élément important, c'est que tout sera financé. Pour le moment, les heures de cours de langues à Bruxelles ne sont pas financées complètement. Le phasage du Pacte d'excellence permettra le financement de ces heures. »

Dans les communes « à facilités », où deux périodes supplémentaires de langue moderne sont ajoutées en cinquième et sixième primaires (c'est déjà le cas aujourd'hui), la ministre veut instaurer davantage de souplesse en permettant aux enseignants qui ont le titre requis de convertir ces heures en séances d'immersion (un cours d'éveil donné en néerlandais, par exemple).

D'avantage de langues, d'avantage d'éducation physique aussi. La grille horaire prévoit trois heures « d'éducation physique et à la santé » en cinquième et sixième primaires (contre deux les années précédentes). « Nous

souhaitons davantage d'éducation physique à la fin de la primaire, à un moment où les enfants commencent à moins courir dans les cours de récréation. Ce sont les professeurs d'éducation physique qui nous ont sensibilisés à cela, le comité de concertation avait aussi formulé un point d'attention à cet égard. L'éducation à l'alimentation et au bien-être s'intègre dans ce domaine-là », développe Marie-Martine Schyns.

## Un parcours d'éducation culturelle et artistique dès la maternelle

En plus de cela, la grille horaire proposée intègre un parcours d'éducation culturelle et artistique dès la maternelle (quatre périodes par semaine en maternelle puis deux périodes en primaire) ainsi qu'un parcours d'éveil aux sciences humaines. Comme dans la grille pour le secondaire, deux périodes sont réservées, à un rythme hebdomadaire, à l'« accompagnement personnalisé ».

L'élue CDH insiste encore sur l'importance de travailler les apprentissages fondamentaux (lire, écrire, parler, compter, calculer) de manière transversale dans les différentes disciplines. « L'idée avait été lancée de ne faire que du français et des maths au début des primaires : non, on peut pratiquer la langue et la logique mathématique dans d'autres disciplines », tranche-t-elle.

Tout cela va-t-il chambouler la vie des instituteurs ? La ministre de l'Éducation insiste : la grille est indicative. Précisions utiles : « C'est un instituteur qui donne souvent l'ensemble des matières, personne ne va aller vérifier le nombre d'heures qu'il donne et à quel moment, mais les attendus seront plus précis via les référentiels de compétences en cours d'élaboration. Avec cette grille, on voulait prouver qu'il était possible de tout faire rentrer dans une semaine normale. » ■

A.-C.B. ET E.B.

## réforme « Le réseau officiel doit être une entité dissociée »

ENTRETIEN

**En plus du tronc commun, le Pacte d'excellence prévoit aussi de réformer la gouvernance...**

*Les plans de pilotage vont démarrer pour la première vague dans les écoles en septembre. L'idée, c'est que le pilotage des établissements ne se fasse plus à partir des règles dictées par le pouvoir régulateur mais par des objectifs que l'école se donne elle-même en fonction des réalités qu'elle vit et de ses choix. Le plan sera réalisé par l'équipe pédagogique et devra ensuite faire l'objet d'une contractualisation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a un élément préalable à cela : le projet de dissocier, dans une entité distincte, le réseau officiel organisé par la Communauté française, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).*

**Pourquoi ?**

*Aujourd'hui, la Fédération Wallonie-Bruxelles joue à la fois un rôle de pouvoir régulateur et de pouvoir organisateur. Or, les écoles du réseau WBE ne peuvent pas contractualiser avec elles-mêmes... Mercredi, nous avons eu un gouvernement constructif sur le sujet. On doit encore se mettre d'accord sur le véhicule juridique mais il s'agira bien d'une entité dissociée, avec du personnel transféré depuis l'administration. On avance sur ce point-là de manière très importante.*

**Quel sera ce véhicule juridique ?**

*Plusieurs pistes sont sur la table. La piste de l'ASBL a été écartée assez rapidement. Cela pourrait être un organisme d'intérêt public (OIP, NDLR).*

*Mais il y a d'autres exemples : l'enseignement flamand et l'université de Liège ont des statuts sui generis, des statuts spécifiques, créés un peu sur mesure.*

**Quel sera le rôle de cette structure ?**

*Elle aura un rôle de gestion du réseau avec un conseil d'administration et des gestionnaires. Un des objectifs de l'autonomisation du réseau, c'est que le préfet ou le directeur puisse avoir plus de marge de manœuvre dans le choix et la gestion de son équipe péda-*

**« Le point commun entre notre partenaire PS et nous, c'est de dire que le statu quo n'est pas possible »**

*gogique. Des groupes de travail analysent tout cela, car il y a des enjeux juridiques, sur le statut du personnel, sur les bâtiments... Il faudra une majorité des 2/3 au parlement pour voter ce texte. Cela restera de l'enseignement organisé par la Communauté française, mais le rôle du ministre sera différent.*

**On sait que le partenaire PS est un**

**peu crispé par ce projet...**

*A la réunion du gouvernement mercredi, c'était très constructif. J'espère aboutir rapidement sur la note d'orientation puis sur le décret.*

**De nombreux dossiers sont sur la table. Avec un CDH affaibli et les difficultés avec le PS, n'y a-t-il pas un risque d'enlèvement ?**

*Je pense que le point commun qu'il y a entre notre partenaire et nous, c'est de dire que le statu quo n'est pas possible. On a vraiment envie d'avancer.*

**Le fait d'être membre d'un parti affaibli ne pose pas de problème ?**

*Moi, cela ne m'en pose pas. On travaille vraiment en dehors des clivages partitocratiques. Si chaque parti avait rédigé le pacte, ce seraient quatre pactes différents. Ici, ce sont les acteurs de l'école qui l'ont rédigé. Ce n'est pas une démarche partitocratique. C'est ce qui fait la nouveauté et la richesse du processus et qui crée peut-être une forme de complexité (il y a beaucoup d'acteurs autour de la table qu'on reconcerte régulièrement).*

**Et si on change de majorité en 2019 ?**

*Je ne suis pas Madame Soleil.*

**Mais quelles sont les garanties que toutes ces réformes traversent les législatures ?**

*La force des acteurs du terrain est une des garanties. Et aussi le fait qu'il y a des gens de toutes les couleurs politiques dans tous les groupes de travail. ■*

Propos recueillis par  
A.-C.B. ET E.B.

### ANALYSE

Plan de pilotage, accompagnement personnalisé, nouvelle grille horaire, contractualisation des objectifs, réorganisation de la charge des enseignants, réforme de l'inspection, tronc commun jusqu'à 15 ans, nouvelles règles de gouvernance, nouveaux référentiels, création d'une entité juridique distincte pour l'enseignement officiel... L'école ne le voit pas encore, mais la liste des chantiers qui vont débouler dans les prochaines années va mettre en émoi et les classes, et les bu-

reaux de direction, et les salles de profs, et les cours de récréation. Avec un objectif : sortir l'enseignement francophone de l'ornière dans laquelle le laissent les comparaisons nationales et internationales depuis de nombreuses années. En attendant, elle met en émoi les groupes d'experts, les cabinets ministériels, les élus francophones, tous soucieux de marquer des points, un maximum de points, sans perdre de plumes. Ce qui est une gageure dans un milieu où de nombreux politiques se sont cassé les

dents.

En lançant, en 2014, son projet de « Pacte pour un enseignement d'excellence », Joëlle Milquet parlait d'un « momentum ». Marie-Martine Schyns, qui lui a succédé au ministère de l'Éducation, évoque désormais un « moment charnière ». Moment charnière pour l'école sans aucun doute. Mais moment charnière aussi pour la majorité PS/CDH du gouvernement francophone. La ministre a beau être « maître d'ouvrage » de cette gigantesque opération, elle n'en est pas

moins, dans cette matière philosophiquement et politiquement ultrasensible, surveillée dans ses faits et gestes par le partenaire PS.

Résultat des courses : alors qu'à un an du prochain scrutin, la mise en œuvre du Pacte requiert l'urgence, alors que la confiance entre les deux partenaires est sérieusement entamée depuis le 19 juin dernier, on avance à petit pas. « *Mais on avance* », rétorqueront les optimistes. Pas faux, d'autant que personne dans ce gouvernement n'a intérêt à voir l'affaire

se racrapoter. Pas faux non plus quand on voit ce qui transpire de ces grilles horaires : on évite les décisions toxiques pour la corporation, par contre on affiche une réelle confiance dans la capacité du terrain à poser des choix en toute autonomie.

E.B.